Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 7 (1862)
Heft: 13

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Italie. — Deux camps d'instruction se sont ouverts il y a quelques jours, l'un à St-Maurice, sous le commandement du général della Rocca, l'autre à Somme, sous le commandement du général Durando. Ces camps dureront jusqu'au 31 octobre, et toutes les troupes des 1er et 2e départements militaires y passeront à tour deux mois. On y instruira entr'autres les douze régiments de nouvelle formation, nos 63 à 72. *(Rivista militare Italiana.)*

Dans sa séance du 2 juillet, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Favez,* Lucien, à Nyon, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 1 de réserve du 4e arrondissement; — *Gonthier,* Ferdinand, à Lausanne, lieutenant de chasseurs de gauche no 1 de réserve du 3e arrondissement; — *Maget,* Samuel-Alex., à Lausanne, lieutenant de mousquetaires no 5 d'élite du 3e arrondissement; — *Liardon,* Henri, à Montherod, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 2 de réserve du 4e arrondissement; — *André,* Paul, à Yens, sous-lieutenant de cavalerie; — *Mermoud,* Gustave, à Poliez-le-Grand, 2e sous-lieutenant de la compagnie de position no 34; *Sillig,* Edouard, à Vevey, 2e sous-lieutenant de la batterie attelée no 22; — *Devenoge,* François, à Dizy, lieutenant de mousquetaires no 2 d'élite du 7e arrondissement; — *Cauderay,* Jules, à Allamand, 2e sous-lieutenant inspecteur de l'école des tambours; — *Curchod,* Edouard, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de la compagnie de position no 69, — et *Cugnet,* Louis, 1er sous-lieutenant de la compagnie de position no 34. — Le 5 dit, MM. *Perrier,* François, à Ollon, lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 2e arrondissement; — *Piguet,* John-César, au Chenit, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 1 d'élite du 5e arrondissement; — *Fankauser,* Louis-Jacob, à Yverdon, lieutenant de chasseurs de gauche no 1 de réserve du 6e arrondissement, — et *Monastier,* Etienne, à Lausanne, 1er sous-lieutenant médecin adjoint de bataillon,

ANNONCES.

ANNUAIRE MILITAIRE
DU CANTON DE VAUD

L'annuaire militaire dont l'impression a eu lieu au mois de septembre dernier est divisé en 4 parties, savoir:

1o L'administration militaire vaudoise, y compris les commis d'exercices.

2o La composition du Tribunal militaire et les compagnies qui fournissent les Jurés.

3o Les officiers des divers états-majors de la Confédération.

4o Les officiers de toutes armes du canton, classés par arrondissement et par rang d'ancienneté, puis leur répartition par bataillon et par compagnie.

Les demandes doivent être adressées au dépôt des ouvrages militaires, chez M. **Chantrens,** à la Palud, ou au capitaine **Métraux**, au commissariat des guerres, à Lausanne. — Prix : 70 cent.

CONCOURS.

Un concours est ouvert jusqu'au 1er août prochain, pour la fourniture de 5000 tire-balles-lavoirs. Les fournitures devront être faites dans le terme de 2 ans, suivant les quantités que le département militaire déterminera, et chaque fourniture sera soumise à une reconnaissance.

Les soumissions, accompagnées d'un échantillon et cachetées, devront être remises pour le jour indiqué ci-dessus, au département militaire, où elles seront ouvertes à 10 heures du matin

On pourra prendre connaissance du modèle et des conditions, au bureau du département militaire, tous les jours ouvrables, de 10 heures à midi et de 3 à 5 heures du soir.

Lausanne, le 13 juin 1862.

Le secrétaire en chef du département militaire,

A. Bolle,
lieutenant-colonel.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.